



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

DES HOSPITALIERS D'AIX EN PROVENCE ET PERTUIS

Avenue des Tamaris -CEDEX 1 -13616 Aix-en-Provence

☎ 04.42.33.51.47 - 📠 6124 - 📠 04.42.33.91.24 (AIX)

☎ 04.90.09.48.96 (PERTUIS)

Adresse Email : syndicat-fo@ch-aix.fr (AIX)

fopertuis@ch-aix.fr (PERTUIS)



SITE INTERNET : fo-chiap.fr

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 JUIN 2016

Un Conseil de surveillance pour la mise à mort de l'hôpital.

Le Conseil de Surveillance du 29 juin 2016, sera à marquer à l'encre rouge sur tous nos agendas.

Ce conseil de surveillance devait se prononcer sur 2 avis et 1 délibération concernant la mise en place du G.H.T (Groupement Hospitalier de Territoire) regroupant les 13 hôpitaux du Département.

Ce GHT départemental est imposé par décret et ordonné par l'ARS à compter du 1^{er} juillet 2016.

A part Le député socialiste de la circonscription tous les autres conseillers dont Madame le Maire étaient présents. Après une introduction de plus d'une heure la Présidente du Conseil de surveillance, a plus qu'insisté et a mis tout son poids pour vendre le GHT imposé par l'ARS. La stratégie affichée, outre qu'il faille s'inscrire dans le légalisme est celle « du ver qui mange la chair de la pomme ». Elle a interpellé à plusieurs reprises, René SALE, le Secrétaire du syndicat FO du CHIAP, pour lui demander de l'accompagner dans son choix qu'elle juge elle-même douloureux et à contre cœur.

Après l'intervention de Madame le Maire, c'est Monsieur le Président de la CME qui, à son tour, a pris la parole pendant près de 40 min. Dans un long discours, il a, avec force, dénoncé le GHT imposé par l'agence. Il a lui-même expliqué que celui-ci était totalement inapproprié et incohérent car nos territoires de santé, sur un plan purement géographique, ne peuvent pas se recouper avec des établissements comme Martigues, Arles, les portes de la Camargue, la Ciotat, Aubagne ou Allauch. Il a d'ailleurs rappelé qu'à deux reprises la CME, dont il est Président a voté à l'unanimité contre le GHT.

Le représentant du personnel Force Ouvrière, a pris la parole à son tour pour rappeler en premier lieu que le financement de l'hôpital public relève de la sécurité sociale et non pas de l'impôt, en terme clair, le droit à la santé est le produit de nos cotisations, c'est-à-dire de notre salaire différé. Il a indiqué à Madame la Présidente que malheureusement, comme hospitalier, comme représentant du personnel, il ne pouvait en aucun cas l'accompagner dans la mise en place du GHT.



Organisation Syndicale Libre et Indépendante nous nous refusons de choisir entre la peste et le choléra et préférons au « ver le papillon qui prend librement son envol ». Par ailleurs, la loi Touraine et le décret fixant le GHT sont ni plus ni moins que le 49-3 appliqué aux hospitaliers et à l'hôpital public. De manière concentré, c'est le contenu de la lettre du Directeur de l'ARS, adressé la veille du Conseil de Surveillance à Madame le Maire qui dit : soit vous rentrez dans le GHT, soit vous n'aurez pas les moyens.

Après les contre réformes Mattei, Bachelot, la loi Touraine est le volet du pacte de responsabilité fixant 4 milliards d'économies aux hôpitaux publics avec 28 000 suppressions de postes par an et pendant 3 ans.

Pour toutes ces raisons, le syndicat Force Ouvrière ne participera d'aucune manière à la cogestion du démantèlement de l'hôpital, de la réduction des moyens et de la suppression des postes, donc de manière claire, nous sommes totalement opposés au GHT.

Monsieur le Maire de Pertuis, Vice-Président du conseil de surveillance a pris la parole pour lire la délibération votée unanimement par son conseil municipal, rejetant le GHT et en exigeant son abandon.

Devant les critiques appuyées et fondées de l'ensemble des intervenants, Madame le Maire a fait le forcing en proposant que les avis soient encadrés par « les bonnes intentions » du Directeur de l'ARS (qui part dans 2 mois à la retraite), pour montrer que nous resterons vigilants.

Le représentant Force Ouvrière a expliqué que tout ceci n'était que verbiage dans le seul but de donner une caution démocratique au Directeur de l'ARS pour la mise en œuvre du GHT imposé.

Le vote

7 POUR : 2 médecins de la CME, 4 élus et 1 PQ

4 CONTRE : FO, CFDT, 1 CMIRT et 1 élu (Le Maire de Pertuis)

2 ABSTENTIONS : 2 PQ

***Chacun a pris sa responsabilité, chacun en assumera les conséquences.
En ce qui nous concerne, syndicalistes et agents hospitaliers, nous ne
laisserons pas détruire, au prétexte de la mondialisation, la sécurité
sociale qui nous appartient et l'hôpital public garant de l'égalité en
droit au libre accès aux soins pour tous.***

**RETRAIT DU GHT
ABANDON DU PLAN TRIENNAL
NON A LA CASSE DE NOTRE HOPITAL PUBLIC**

